

# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



## GRANDES CULTURES ET FOURRAGE - Hors-série



### PRESENTATION DU RESEAU 2022

Le Bulletin de Santé du Végétal est rédigé à partir d'informations collectées dans le cadre d'observations régulières réalisées sur des parcelles sélectionnées pour représenter le bassin de production des cultures céréalières et fourragères de Corse.

Pour cette année 2022, les observateurs du GRPF de Corse et de la Chambre d'Agriculture de Haute-Corse ont sélectionné 8 parcelles de référence (dites « fixes ») sur lesquelles des observations et la pose de pièges seront effectuées.

### CHOIX DES CULTURES

Les cultures sélectionnées, représentant les plus importantes productions fourragères et céréalières en Corse, sont :

- Maïs
- Luzerne

Les observations de ces parcelles « fixes » seront réalisées tout au long de la saison :

Du semis (début avril) à la récolte (début octobre) pour le maïs

De la reprise de végétation ou du semis de printemps, jusqu'au repos végétatif (octobre) pour la luzerne

Le parti pris pour cette campagne a été de mettre en place ce réseau d'observation en premier lieu sur la culture de maïs. La luzerne vient dans un second temps.

Les problématiques suivies sont évolutives et seront définies en fonction du retour de terrain

#### SOMMAIRE

##### Présentation du réseau

##### ANIMATEUR FILIERE :

GRPF

Rédacteur : Yvan MAINER

DIESTE

Guillaume SCARTABELLI



##### Structures partenaires :

CA2B

##### Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI

Président de la Chambre

d'Agriculture de Corse

15 Avenue Jean Zuccarelli

20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO.

## DESCRIPTION DES PARCELLES FIXES

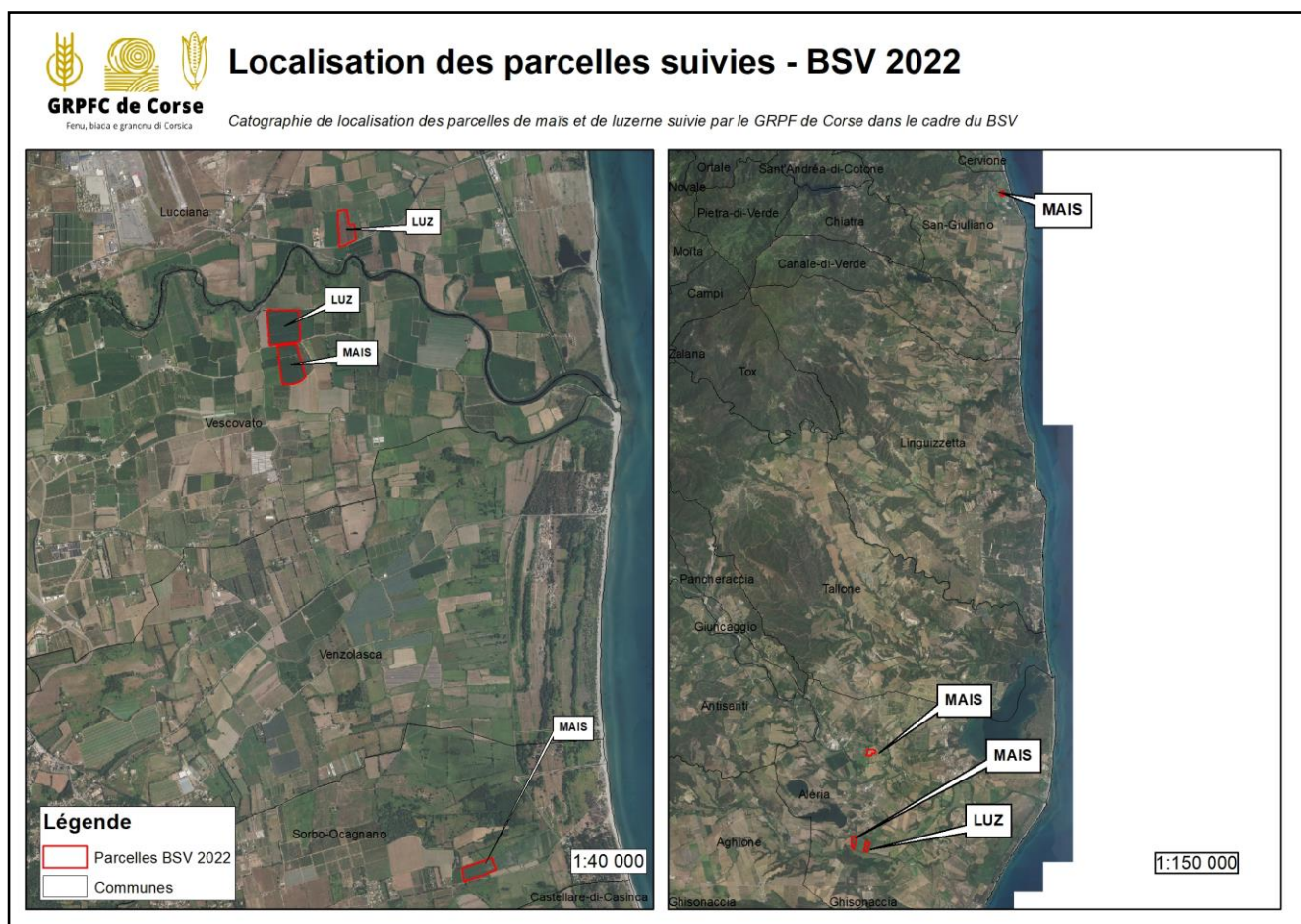
Le réseau 2022 couvre l'ensemble de la plaine orientale. Il se compose de 8 parcelles de référence, pour 2 cultures suivies, situées comme suit :

**Tableau 1 :** Localisation des parcelles « fixes »

Localisation	Cultures	Méthode de notation
Aléria	Maïs	Piégeages / Observations
Aléria	Maïs	Piégeages / Observations
Aléria	Luzerne	Observations
Prunete	Maïs	Piégeages / Observations
Vescovato	Maïs	Piégeages / Observations
Vescovato	Luzerne	Observations
Sorbo-Ocagnano	Maïs	Piégeages / Observations
Lucciana	Luzerne	Observations

Toutes ces parcelles fixes sont conduites selon une agriculture conventionnelle, raisonnée ou encore biologique.

Ces observations pourront être complétées par des observations ponctuelles sur des parcelles non incluses dans le réseau (parcelles dites « flottantes »). Elles permettront d'affiner l'analyse de l'évaluation du risque.



## BIO AGRESSEURS OBSERVES

Les bio-agresseurs sont pour la plupart identifiés à partir d'observations mais peuvent également être suivis par piégeage :

**Tableau 2 :** Liste des Bio-Agresseurs relevés sur maïs

Observation	Piégeage
Géomyze	Sésamie
Oscinie	Pyrale
Mouche des semis	Héliothis
Tipule	Taupin
Vers gris	Limace

Pyrales, Sésamies et Héliothis seront suivies par piégeage sur la culture du maïs. Les pièges à phéromones seront placés sur chacune des parcelles « fixes » de la culture concernée. Une fois par semaine, les individus sont identifiés et comptés. Les captures sont enregistrées tout au long de la période de production du maïs grain.

**Tableau 2 :** Liste des Bio-Agresseurs observés sur luzerne

Ravageurs	Maladies
Nématodes des tiges et des racines	Verticilliose
Sitone du pois et sitone de la luzerne	Sclérotiniose
Apions de la luzerne	Rhizoctone violet
Phytonome	Anthracnose
Noctuelles défoliatrices et chiasmias	Phoma
Pyrale de la luzerne	Fonte des semis
Cécidomyies des pousses	Pepper-spot
Cuscute (et l'orobanche)	Pseudopeziza
	Mildiou
	Oïdium

Les différents bio-agresseurs ci-dessus seront suivis selon les protocoles nationaux (méthode, période et fréquence d'observation).

Ainsi, les observations sont réalisées de manière très précise et conventionnelle afin d'évaluer le risque le plus juste pour chaque maladie et ravageur. L'analyse du risque est un indicateur très important dans la lecture du bulletin de santé du végétal.

Toutefois, les informations sur les bio-agresseurs qui seront données dans ces bulletins correspondent à des observations réalisées dans quelques parcelles seulement. Elles ne peuvent en aucun cas remplacer les observations de chaque producteur dans ses cultures.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs, sans tenir compte de la façon dont les problèmes peuvent être gérés par les producteurs dans les parcelles.

L'arrivée et l'évolution des problèmes sanitaires dans ces parcelles, même si elles sont influencées par les conditions extérieures (pression des ravageurs, environnement, climat...), dépendent aussi beaucoup du type d'abri, des équipements, des techniques culturales et surtout de la stratégie mises en œuvre par le producteur. Cette année, des alertes aux adventices rencontrées dans les cultures seront diffusées le plus possible dans les bulletins avant que la plante ne devienne un problème.

## LIENS UTILES

En cas de suspicion de **détection d'organismes nuisibles réglementés**, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale (cf lien ci-dessous).

**PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.

**EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

### *Xylella fastidiosa*


*Xylella fastidiosa* peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.